



Le Saint-Siège

APPEL DU PAPE PAUL VI AUX MEMBRES DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL DES RELIGIONS DU VIETNAM

Mercredi 5 octobre 1966

Aux vénérables Membres des Délégations du Conseil des Religions du Vietnam

Ce fut pour Nous un motif de réconfort et de satisfaction d'apprendre que des représentants qualifiés de diverses Communautés Religieuses de ce Pays avaient donné naissance à un organisme - le Conseil des Religions - dans le but de promouvoir une collaboration toujours plus efficace entre tous les citoyens.

A une initiative aussi généreuse l'Eglise Catholique ne pouvait pas ne pas adhérer, elle qui, par mandat divin, favorise et stimule l'unité et la charité de tous les hommes et de tous les peuples parce qu'ils ont en commun une même origine et une même fin.

L'Eglise Catholique ne rejette rien de ce qui est vrai et bon dans les diverses religions. Elle respecte les modes de vivre et d'agir, les doctrines et les enseignements qui indiquent la voie par laquelle les hommes, reconnaissant leur radicale insuffisance, cherchent, d'un cœur confiant et soumis, à parvenir au stade de l'illumination parfaite, grâce aux propres efforts et à l'aide qui vient d'en-haut (cfr. Déclaration «*Nostra Aetate*» sur les relations de l'Eglise avec les religions non chrétiennes, n. 2, passim).

C'est pourquoi Nous désirons adresser aux délégations du Conseil des Religions Nos félicitations pour l'heureuse réussite de leur entreprise ardue et leur témoigner cette sympathie qu'en vertu des principes de la fraternité universelle. Nous nourrissons envers tous, et particulièrement à l'endroit des populations généreuses de ce Pays en cette heure difficile et décisive de leur Patrie.

Nous aimons à penser que le Conseil des Religions pourra, dans l'esprit suscité par le deuxième

Concile du Vatican - convoqué par Notre prédécesseur Jean XXIII et mené heureusement à terme par Nous-même - contribuer à prolonger ce dialogue commencé sous des auspices aussi prometteurs.

Il contribuera sans aucun doute à dissiper les malentendus, à empêcher que des barrières injustifiées séparent des enfants d'une même patrie, à promouvoir le respect mutuel, à unir tout le monde dans la défense des valeurs spirituelles, morales, sociales et culturelles qui constituent les fondements solides sur lesquels repose la société humaine.

A cette parole d'encouragement Nous joignons le souhait que votre noble Pays puisse trouver dans la concorde et dans la pacification des esprits sa grandeur, sa liberté, sa prospérité.

Et tandis que Nous élevons plein de confiance Notre prière vers l'auteur de tout bien, Nous invoquons sur les personnes qui composent le Conseil des Religions et sur les diverses Communautés religieuses du Vietnam, sur la Nation et ses Gouvernants, l'assistance divine et le don de la paix.

Donné à Rome, le 15 septembre 1966, la quatrième année de Notre pontificat.

PAULUS PP. VI